



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2021

Correction de l'épreuve d'enseignement de spécialité - BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Matière : Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales

Session : 2021

Durée : 3 heures

Coefficient : 16

| Correction de la partie 1

Le candidat ou la candidate doit traiter AU CHOIX la partie 1-A ou la partie 1-B. Chaque partie vaut 6 points.

PARTIE 1-A

QUESTION : Présenter la place du diagnostic dans l'élaboration des politiques sociales.

Cette question demande de définir comment le diagnostic est essentiel pour la création de politiques sociales efficaces.

- **Définition du diagnostic :** Le diagnostic en matière de politiques sociales représente l'analyse des besoins, des carences et des dysfonctionnements au sein de la société. Il est le point de départ de toute élaboration de politiques.
- **Importance du diagnostic :** Le diagnostic permet d'identifier les groupes vulnérables et leurs besoins spécifiques. Il oriente les décisions politiques, définit les priorités d'action et évalue les ressources nécessaires.
- **Exemples :**
 - Analyse des inégalités sociales : permet de cibler les populations démunies.
 - Etudes épidémiologiques : aident à comprendre les enjeux de santé publique.
- **Évaluation des politiques :** Le diagnostic est également utilisé pour évaluer l'efficacité des politiques mises en place et d'apporter des ajustements si nécessaire.

Réponse finale : Le diagnostic est un outil fondamental dans l'élaboration des politiques sociales, car il permet d'identifier les besoins des populations, de définir les priorités d'action, et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

PARTIE 1-B

QUESTION : Présenter la prise en charge du risque maladie.

Cette question nécessite une approche détaillée sur les mécanismes de prise en charge des maladies au sein des systèmes de santé.

- **Définition du risque maladie :** Le risque maladie se réfère à la probabilité de contracter une maladie et à la gestion des conséquences sur la santé des individus.
- **Mécanismes de prise en charge :**
 - **Prévention :** Vaccins, dépistage précoce, campagnes de sensibilisation.

- **Diagnostic** : Accès aux soins primaires et secondaires pour un diagnostic adéquat.
- **Traitement** : Accès aux médicaments et soins spécialisés, remboursement des coûts.
- **Suivi et réhabilitation** : Feuilles de route personnalisées pour le suivi des patients.
- **Rôle des acteurs** : Médecins, systèmes de santé publique, assurances maladie, ONG.

Réponse finale : La prise en charge du risque maladie repose sur un système de prévention, de diagnostic, de traitement, et de suivi qui implique des acteurs variés, permettant ainsi une gestion exhaustive et adaptée des maladies.

Correction de la partie 2

La partie 2, qui comporte 14 points, se base sur un dossier documentaire concernant la lutte contre le tabagisme. Le candidat devra répondre aux deux questions une fois le dossier lu et analysé.

QUESTION 1 : Montrer que le tabagisme est une priorité de santé publique.

Cette question demande au candidat de lier des informations présentes dans le dossier à la notion de priorité de santé publique.

- **Données épidémiologiques** : En 2018, 32,0 % des 18-75 ans fumaient du tabac, avec une mortalité de 73 000 personnes par an.
- **Impact sanitaire** : Le tabac est la première cause de décès évitable, responsable de un cancer sur trois.
- **Coûts pour la société** : Les dépenses de santé induites par le tabac coûtent 26 milliards d'euros chaque année.

Réponse finale : Le tabagisme est une priorité de santé publique en France en raison de ses impacts sanitaires majeurs, de son coût économique considérable et des mesures de lutte mises en place pour y faire face.

QUESTION 2 : Présenter les modes d'intervention en santé mobilisés dans la lutte contre le tabagisme.

Pour répondre à cette question, il convient d'identifier les diverses stratégies mises en œuvre pour lutter contre le tabagisme.

- **Plein de mesures** :
 - Augmentation du prix du tabac comme facteur dissuasif.
 - Remboursement des substituts nicotiniques.
 - Campagnes de sensibilisation (Mois sans tabac, infographies sur les paquets).
 - Interdiction de fumer dans les lieux publics.
- **Suivi des résultats** : Observation des variations dans la prévalence du tabagisme.

Réponse finale : Les modes d'interventions mobilisés dans la lutte contre le tabagisme incluent l'augmentation des prix, le remboursement des substituts, les campagnes de sensibilisation et l'interdiction de fumer dans les lieux publics, agissant ainsi sur la consommation et la prévention.

Méthodologie et conseils

Conseils pratiques :

- Gérer son temps judicieusement : allouer environ 15 minutes par question dans la première partie et 30 à 45 minutes pour chaque question de la seconde partie.
- Utiliser les annexes pour illustrer ses réponses et appuyer ses arguments avec des données concrètes.
- Rester précis et structuré : utiliser des sous-titres pour clarifier la réponse et organiser ses idées.
- Relire ses réponses pour éviter les fautes d'orthographe et assurer la clarté des idées exprimées.
- Se familiariser avec le vocabulaire spécifique aux politiques de santé pour montrer une compréhension approfondie des enjeux.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.